



Ladite campagne s'est déroulée du 18 au 19 octobre 2018. Elle a été animée par Madeleine Ngeunga, éducatrice des Droits humains au Centre international d'éducation aux Droits humains (Equitas) et Ecole instrument de paix (Eip).

Les enseignements ont porté sur la question de la protection des personnes vulnérables. Il a été question pour les gendarmes et les civils assistant à ladite campagne d'apprendre à développer et à enrichir leurs connaissances sur la protection des personnes vulnérables.

Ils ont reçu des petits guides comportant des textes internationaux et nationaux répertoriant les principaux articles relatifs à la protection des personnes vulnérables contre la torture.

D'ailleurs il faut souligner que ces personnes dont on parle, les femmes, les enfants, les gens vivant avec un handicap, les gens avec un âge avancés.

«La Constitution du Cameroun met en exergue l'égalité entre les êtres humains, sans distinction de race, de religion, de sexe encore moins de croyance. Tout être humain doit être traité en toute circonstance avec humanité. Elle protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées», a déclaré Madeleine Ngeunga.

Cette dernière a précisé que toute personne qui se rendrait coupable d'acte de torture, se livre

aux sanctions. D'ailleurs celui qui ôte la vie à une personne sous le coup de la torture peut écopier d'un emprisonnement à vie. Celui qui cause un handicap à quelqu'un du fait de l'avoir torturé peut écopier de 10 à 20 ans d'emprisonnement.

agora-mag.net
